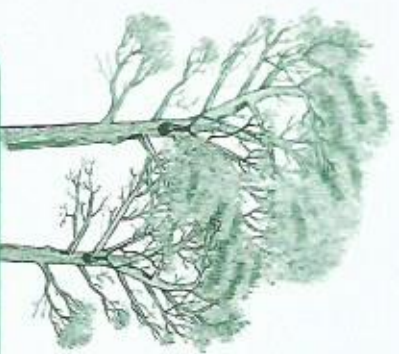


CHARTRE

D'UTILISATION DES ESPACES NATURELS DE LA COMMUNE DE CLAPIERS



Les VÉTÉTISTES

AVANT LE DÉPART

- S'informer sur les conditions météorologiques,
- se renseigner sur les périodes de chasse et de battues
- visiter les sites internet associatifs concernés,
- vérifier sur le site Internet de la Ville qu'il n'existe pas de contre-indication ou d'interdiction de pénétrer dans la forêt communale,
- prendre des équipements de protection (casque, gants, lunettes).

SUR PLACE

- Adopter un comportement de prudence :
 - ▶ maîtriser sa vitesse, ralentir, avertir, faciliter le passage des autres usagers,
 - ▶ respecter la signalisation existante.
- préserver l'environnement :
 - ▶ rouler exclusivement sur les sentiers et les monotroces,
 - ▶ limiter l'érosion des sentiers en évitant les dérapages, de rouler dans les ornières ou sur les terrains meubles,
 - ▶ ne pas emprunter un sentier en travaux ou fermé aux VTT,
 - ▶ respecter les activités agricoles et les propriétés privées,
 - ▶ ne pas laisser de déchets ou de traces de votre passage,
 - ▶ préserver la Faune et la Flore,
 - ▶ ne faire aucun aménagement ou modification sans l'accord des propriétaires ou de la Commune concernée.

Les ORGANISATEURS d'événements pour vététistes

AVANT LA MANIFESTATION

- S'informer des dispositions réglementaires et des déclarations obligatoires concernant l'utilisation de l'espace communal,
- penser à l'impact sur l'environnement lors de la conception du tracé : ne pas incorporer un sentier fragile ou endommagé dans le parcours, éviter d'emprunter les ravines ou les traces directes dans le sens de la pente,
- fournir un tracé précis du parcours à la Commune, avec carte IGN au format A4 minimum,
- respecter les propriétés privées dans le parcours,
- S'acquitter de la caution auprès de la Police Municipale (montant fixé par délibération révalorisé chaque année).

PENDANT L'ÉVÈNEMENT SPORTIF

- Faire connaître la charte de l'usager lors de l'inscription,
- ne réaliser que des balisages temporaires et proscrire les peintures permanentes,
- mettre en place des mesures de tri sélectif (stands, départ et arrivée).

APRÈS LA MANIFESTATION

- Enlever les balisages temporaires et toute trace visible de passage,
- signaler aux Communes les problèmes de sentiers endommagés, qu'ils soient dus à l'événement ou pas,
- communiquer systématiquement à la Commune un bilan de la course (nombre de participants, problèmes rencontrés...)
- Faire un état des lieux avant restitution de la caution.

